

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
09	09	08
Date de la convocation		
28/03/2025		
Date d'Affichage		
14/04/2025		

Séance du 11 Avril 2025

L'an deux mil Vingt cinq
et le onze Avril

à quatorze heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S,
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Michel SIMONPIETRI.

7 Présents : MM. Michel SIMONPIETRI, René FINI, Céline SIMONI
PIACENTINI, Pierre Louis ALESSANDRI, Annie DESTRES, Nuria
UGOLINI, Christine MALAFRONTÉ.

1 Absent : M. Jean Baptiste CASANOVA

1 Procuration : M. Sylvain LAPORTE

Mme Céline SIMONI PIACENTINI a été désignée secrétaire

Objet de la délibération :

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à
l'adoption du Budget par les Communes,

**Adoption du Budget
Primitif 2025 CCAS -**

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 21 Mars 2025,

Le Président M. Michel SIMONPIETRI, demande au Conseil
d'Administration de voter le Budget Primitif du CCAS pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, vu le rapport de présentation du budget, après en
avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 arrêté comme
suit :

Section de Fonctionnement

Vote par chapitre

1. Dépenses Fonctionnement = 25 783.45 €

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 500.00 €
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 25 283.45 €

2. Recettes Fonctionnement = 25 783.45 €

- Chapitre 74 « Dotations et Participations » : 18 000.00 €
- 002 - Excédent reporté 2024 : 7 783.45 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Centre Communal d'Action Sociale

Le Président,

M. Michel SIMONPIETRI



Accusé de réception en préfecture	ARRETE ET SIGNATURES	V
02B-2620201	ARRETE ET SIGNATURES	A

Accusé certifié exécutoire

Nombre de membres en exercice : 9 Réception par le préfet : 16/04/2025

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1), Le Président
A, le 11/04/2025Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A, le 11/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALESSANDRI Pierre Louis	
CASANOVA Jean-Baptiste	
DESTRES Annie	
FINI René	
LAPORTE Sylvain	P.O.
MALAFRONTÉ Christine	
SIMONI-PIACENTINI Céline	
SIMONPIETRI Pierre-Michel	
UGOLINI Nuria	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2025

CCAS

Sommaire

I.	LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DU C.C.A.S.....	3
A.	En dépenses	4
B.	En recettes	4
C.	Le résultat de l'exercice	5
I.	LE BUDGET 2024	5
A.	Les dépenses.....	5
B.	Les recettes.....	6

En application des dispositions de L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ci-après une note retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Présentation des comptes de 2024

Le compte administratif établi par le Maire, président du CCAS et le Compte de Gestion émis par le Trésorier retracent les opérations budgétaires de l'année 2024 en dépenses et en recettes. Ils sont soumis au vote du conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de ces deux documents quant aux résultats de l'année 2024.

I. LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DU C.C.A.S.

Le compte administratif et le compte de gestion présentent le même résultat de clôture de 7 783.45 €

CONCORDANCE AVEC LE COMPTE DE GESTION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 02B005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ORGO

ETABLISSEMENT : CCAS DE FURIANI
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

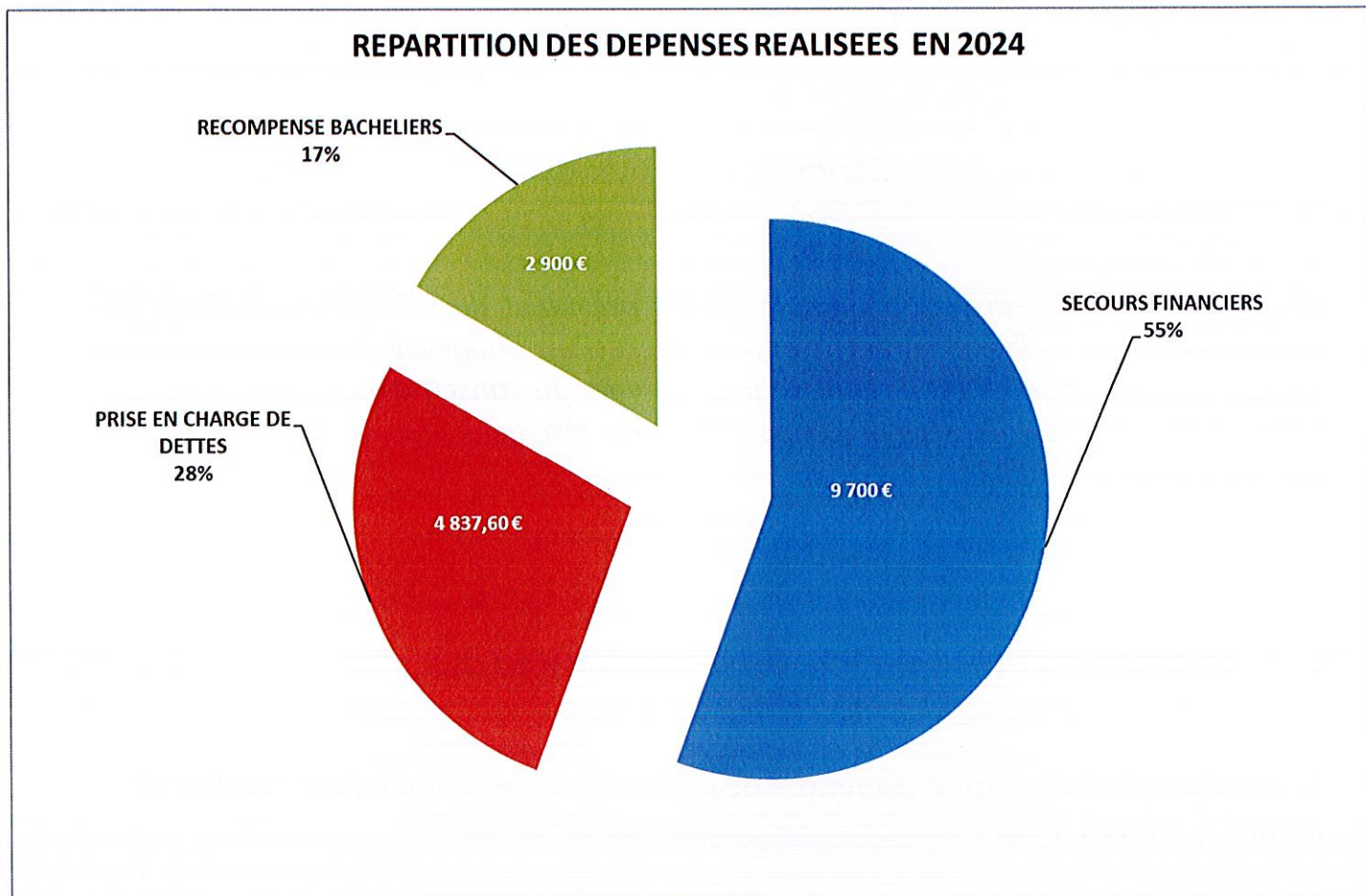
21402 - CCAS DE FURIANI

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	6 714,49		1 068,96		7 783,45
TOTAL I	6 714,49		1 068,96		7 783,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 714,49		1 068,96		7 783,45

A. En dépenses

Les dépenses réalisées se sont élevées à **17 437.60 €**.



B. En recettes

Les recettes de ce budget sont la subvention communale de 18 000 € et d'une participation de mutuelle que frais d'obsèques de 506.56 €

C. Le résultat de l'exercice

L'excédent reporté de 2023 d'un montant de 6 714.49 € doit être repris dans le résultat. Le résultat cumulé de ce budget est de **+ 7 783.45 €**. **Cet excédent sera repris au budget 2025 au compte 002.**

BUDGET PRIMITIF 2025

I. LE BUDGET 2025

Le budget 2025 retrace les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année. Le budget, une fois voté, permet au Président d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues et de recouvrer les recettes attendues.

Ce budget reprend les éléments évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2025 s'élève à 25 783.45 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement.

A. Les dépenses

Elles sont réparties sur les postes suivants :

- Prise en charge de cotisations + licence sportive, par convention avec une association, de personnes âgées de plus de 60 ans de Furiani fréquentant le club.
- Secours urgents
- Prise en charge de dettes
- Récompenses aux bacheliers

B. Les recettes

Les recettes de 2025 sont réparties ainsi :

- Subvention de la Commune : 18 000 €
- Excédent de 2024 : 7 783.45 €